

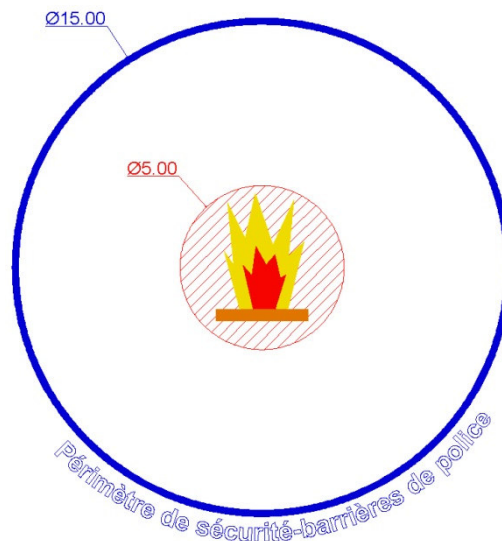
## ORGANISATION D'UN FEU-TYPE FEU DE LA ST. JEAN

### PRÉVENTION CONTRE L'INCENDIE

#### I – Les distances à respecter

- Le périmètre de sécurité pour le public, pour le stationnement de véhicules à moteur, pour toute construction ou zone boisée est proportionnel à 3 fois le rayon du foyer. Par exemple, pour un feu de 5 mètres de rayon, le périmètre sera de 15 mètres.

NB : si le foyer est plus haut que large, le périmètre sera équivalent à la hauteur majorée de 5 mètres.



- Un débroussaillage doit être réalisé dans un périmètre de 50 mètres autour du foyer.

#### II – Le combustible

- N'utiliser que le bois (fagots) comme combustible, éviter l'emploi d'essence de bois dont la combustion provoque des flammèches ou brandons.
- Limiter les quantités de bois dans le foyer initial et l'alimenter au fur et à mesure.
- Délimiter, si nécessaire, une aire pour la réserve de bois en dehors du périmètre de sécurité.

#### III – Les moyens d'extinction

- Prévoir des moyens en eau pour l'extinction totale du foyer en fin de feu de la St Jean (tuyau d'arrosage, arrosoir,...)
- Prévoir un extincteur à eau ou extincteur poudre ABC (6 ou 9 kg) pour éteindre un début de propagation de feu par un brandon enflammé.
- Désigner les personnes chargées de l'alerte des secours si nécessaire (composer le 18) ainsi que de l'extinction (connaissance de l'extincteur).